	LE BLOC-NOTES **N°16** **3 FEVRIER 2023**	 ELISABETH CERNEAU ET YVON MARTIN

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 31 janvier 2023

UN CONSEIL MUNICIPAL MINIMALISTE …

Le premier Conseil Municipal de l'année 2023 annonçait la couleur avec un ordre du jour aussi fin que la marge de manœuvre financière de la commune.
Et encore ! Heureusement que les démissions d'une conseillère de la majorité municipale et du 3ème adjoint ont permis d'occuper une bien terne séance ; sans quoi, on aurait à peine eu le temps de poser notre veste. *À ce propos, si on ne peut parler encore d'hémorragie, on peut s'étonner qu'un des plus fervents soutiens quitte ainsi son poste en plein milieu d'une mandature …*

Et pourtant, si on avait voulu occuper utilement la réunion, ce n'était pas les sujets qui manquaient : rappelons que nombre de communes ont déjà tenu le fameux Débat d'Orientation Budgétaire, passage obligé avant le vote du budget, lequel doit impérativement intervenir avant le 15 Avril !
Mais dans notre commune, rien à l'horizon. Il a fallu les élus de Vias Pluriel pour questionner Monsieur le Maire sur l'impossibilité à « rentrer dans les clous » sans séance supplémentaire.
Et là, comme sortie d'un chapeau, l'édile a dégainé une séance supplémentaire de conseil municipal, le 16 février. Est-ce que cela fait sérieux ?
Sans notre question, quand l'aurions-nous su ? Et quel mépris de disposer ainsi des conseillers municipaux, alors que certains d'entre eux sont déjà engagés ailleurs.
Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'échanger sur les futurs choix de la majorité municipale, en matière d'investissement notamment. C'est vrai que le terme « débat » n'est pas le maître-mot de l'exercice à Vias !
Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Vias Pluriel a tout de même réussi à saluer la vigilance de la trésorerie de Sète qui a retoqué une délibération votée en décembre 2022 lors du dernier Conseil Municipal : Monsieur Le Maire s'était octroyé une « tirelire municipale » un peu trop généreuse.
Si le code des collectivités autorise une ouverture de crédits permettant au Maire d'engager et de payer les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget, le Service de Gestion Comptable de Sète a exigé que la règle des 25% calculés sur la base des crédits 2022 soit appliquée non pas en globalité, mais chapitre par chapitre.
Car, bizarrement, dans la première version, refusée par la direction départementale des finances publiques, le maire avait enrichi ce "packaging", non détaillé, grâce à quelques sommes indues.
Simple tracasserie administrative de fonctionnaires zélés direz-vous ? C'est ce qu'a laissé entendre Monsieur le Maire sur des agents un peu trop pointilleux à son goût. Depuis quand reproche-t-on aux personnes de bien faire leur travail ?

L'adjointe aux finances soutenait, elle, que cela ne changeait rien sinon le détail des chapitres.
Non Madame, car curieusement, après ce passage au crible, ce sont 615 000€ qu'il a fallu sortir de votre cagnotte, c'est-à-dire 30% de moins que le montant que vous vous étiez octroyé en décembre 2022.

On a aussi appris, pour avoir posé la question là encore, que les 350 000 euros affectés à la Zac Font Longue serviraient à la réalisation d'un giratoire route de Bessan et d'un pont-route au chemin de Coussergues.
Entre générosité du promoteur et subventions, cette opération de forte urbanisation ne devait rien coûter ou si peu…
Pour un aménagement qui « ferait même pas mal » au porte-monnaie communal, il faudra probablement sortir la calculatrice pour totaliser de crédits en crédits les sommes restées à la charge des viassois.

Dans la rubrique : « Chers concitoyens, on anticipe », deux points de l'ordre du jour ont alerté notre vigilance : nous avons voté CONTRE sans hésitation.
- Le premier portait sur une convention de cofinancement de containers enterrés avec une société qui va construire 45 logements sur 2700 m² à Farinette. Outre le fait que le bétonnage de la côte continue (tant qu'il restera un m² de terre) sans doute pour le bonheur de quelques promoteurs, on signe une convention alors que le permis n'est même pas encore accordé ! Vous appelez ça comment vous ?
On ne doute évidemment plus que le permis de construire sera accordé… dans les meilleurs délais.
Chers concitoyens, on anticipe, nous dit-on …
- Autre point surprenant
Le maire a demandé la création d'un emploi de collaborateur de cabinet et d'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets 2023 et aux suivants.
Encore une embauche : oui, mais quand on lui demande de préciser ce besoin, il s'embourbe et affirme que ce n'est pas pour tout de suite, que ce n'est même pas pour demain (*Propos du maire : « Il n'est pas prévu à court terme, dans les prochaines années de pourvoir ce poste »).*
Alors à quoi bon cette précipitation pour un besoin non avéré… Y aurait-il un loup quelque part ? En tout cas, il y a du "flou" …
Chers concitoyens, on anticipe, nous dit-on …

Un conseil municipal débuté à 18h00 et clôturé à 19h10 : c'est dire, s'il n'y avait pas eu les 23 minutes consacrées aux remplacements des démissionnaires, si l'affaire a été vite expédiée, comme à l'accoutumée.

Que nous réservera le débat d'orientation budgétaire ?
Réponse dans la deuxième quinzaine de février.